

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 octobre 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée
ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

**Lettres identiques datées du 17 octobre 2023, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Le Conseil de sécurité ne s'étant pas montré à la hauteur de la responsabilité qui lui incombe de mettre un terme aux atrocités qu'Israël, Puissance occupante, commet contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza, des centaines d'autres civils innocents ont été tués, des milliers ont été blessés et un nouveau massacre a été perpétré sous vos yeux.

Moins de 24 heures après la réunion tenue par le Conseil de sécurité le 16 octobre, 224 Palestiniens de plus ont été tués et 2 500 blessés dans toute la Palestine lors de cet assaut israélien immoral et criminel. Ces vies humaines auraient pu être sauvées sans le manquement au devoir qui a permis à Israël d'agir en toute impunité.

Ces pertes civiles portent le bilan des 11 derniers jours à au moins 3 000 Palestiniens tués et 12 500 blessés à Gaza, et 61 Palestiniens tués et 1 250 blessés en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. La très grande majorité des victimes sont des enfants. D'après Defense for Children International – Palestine, toutes les 15 minutes, un enfant palestinien est tué dans des attaques israéliennes. Les répercussions sur les survivants sont lourdes.

Mais ce bain de sang n'a pas été suffisant pour que la communauté internationale agisse, ni pour qu'Israël mette fin à sa campagne de terreur contre le peuple palestinien. Alors que nous attendions que le Conseil de sécurité agisse et que nous supplions toute personne ayant une conscience et une once d'humanité de faire cesser ce carnage commis contre notre peuple, des missiles israéliens frappaient l'hôpital baptiste Ahli Arabi, dans la ville de Gaza. Le massacre est d'une ampleur effroyable.

Selon les premières estimations, au moins 500 personnes – des malades et des blessés, du personnel médical travaillant jour et nuit pour sauver des vies, ainsi que



des familles qui s'étaient réfugiées à l'hôpital, n'ayant nulle part où aller – ont été massacrées lors de cette attaque israélienne barbare. Mais le bilan sera probablement bien plus lourd.

L'hôpital aurait dû être protégé ; toutes les zones civiles devraient être protégées. Or Israël a été autorisé à fouler aux pieds toutes les lois et tous les principes de décence humaine, en toute impunité, ce qui a des conséquences incommensurables.

À Gaza, les scènes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité sont trop nombreuses pour qu'on puisse les compter ; cela dépasse l'entendement. Bientôt, nous ne pourrions peut-être plus dénombrer les morts et les blessés, ni les personnes déplacées, car Israël poursuit sur sa lancée sans se fixer la moindre limite. Aucune mesure responsable n'est prise pour exiger un cessez-le-feu, ce qui menace des millions de vies civiles supplémentaires.

Nous le répétons : il n'y a aucun endroit sûr à Gaza. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) l'a admis ouvertement aujourd'hui, après une frappe aérienne lancée par Israël contre le camp de Maghazi, où 4 000 personnes s'étaient réfugiées. Six civils ont été tués et des dizaines d'autres blessés, grièvement pour nombre d'entre eux, dans cette attaque. Plus aucun endroit n'est sûr à Gaza, pas même les installations de l'UNRWA, comme l'Office l'a lui-même déclaré.

Ces dernières 24 heures, des frappes aériennes israéliennes se sont également abattues sur le sud de la bande de Gaza, région vers laquelle Israël avait donné l'ordre d'« évacuer » plus d'un million de civils palestiniens – un acte criminel de transfert forcé et de nettoyage ethnique – et qu'il continue pourtant de prendre impitoyablement pour cible. Au total, 70 civils ont été tués lors d'attaques visant Khan Younès, Deïr el-Balah et Rafah. Craignant pour leur vie, beaucoup avaient fui leur foyer dans le nord, mais ont finalement péri dans le sud, victimes de la machine de guerre israélienne.

Israël bafoue le droit international humanitaire – qu'il n'a jamais respecté, qu'il a systématiquement violé et qu'il souhaite manifestement abolir – et cherche à vider de son sens le drapeau bleu de l'Organisation des Nations Unies en montrant que celle-ci n'est pas capable d'offrir une protection ni de faire cesser la violence et l'effusion de sang. Israël tourne en dérision le Conseil de sécurité.

Nous implorons le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble de redonner un sens au droit international, notamment au droit humanitaire et au droit des droits humains, d'exiger que ce droit soit respecté et d'agir pour le faire appliquer. Vous avez le devoir moral, juridique, politique et humanitaire d'agir, le devoir humain d'agir pour mettre un terme au carnage et à cette tragédie.

Nous lançons de nouveau les appels suivants :

1. Un cessez-le-feu doit être exigé dès à présent. Il faut mettre fin à l'agression et au carnage commis par Israël contre le peuple palestinien ;
2. Le massacre et le transfert forcé de notre peuple doivent cesser immédiatement ;
3. Le siège inhumain de Gaza doit prendre fin. L'aide humanitaire (nourriture, eau, carburant et autres produits de première nécessité) doit parvenir à toutes les personnes qui en ont besoin.

L'ensemble de la population civile palestinienne de Gaza souffre terriblement et est en danger. Nous vous demandons d'agir de toute urgence et par souci d'humanité. Le peuple palestinien doit être protégé d'Israël, Puissance occupante. Le droit

international doit être respecté en toutes circonstances, en paroles et en actes. Il est impardonnable d'affirmer des principes sans les mettre en pratique.

Le Conseil de sécurité doit exiger un cessez-le-feu immédiat ; il ne peut pas rester les bras croisés alors que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité sont commis au vu et au su du monde entier. Il doit agir pour sauver des vies civiles et empêcher que cette explosion de violence ne se propage au reste de la région et ne menace gravement la paix et la sécurité internationales. N'attendez plus pour agir.

La présente lettre fait suite aux 807 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet des injustices historiques que continue de subir le peuple palestinien et des crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 16 octobre 2023 ([A/ES-10/956-S/2023/778](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**
